



MINISTRE DE LA SANTE

Le Ministre

Kinshasa, le 26/11/2005

N° 1250/CAB/MIN/SI/1753 / EKA/05

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances
- Son Excellence Monsieur le Ministre de Justice et Garde de Sceaux
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie
- Monsieur le Secrétaire Général à la Santé
- Monsieur le Directeur Chef de Service de la Direction de Développement des SSP (5^{ème} Direction)
(TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet :

Avis Favorable pour facilités administratives et fiscales
Doss.: ASBL FEDECAME

- ✓ A Son Excellence Monseigneur l'Evêque Fidèle NSIELELE ZI-MPUTU
Président de l'ASBL FEDECAME
63, Colonel Mondjiba
Commune de Ngaliema
à KINSHASA / NGALIEMA

Excellence Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier de votre ASBL/ONG enregistrée au Ministère de la Santé, sous le numéro n° DS 1255/30/436 du 15 janvier 2005, j'émetts mon avis favorable à votre ASBL conformément à la loi 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations sans but lucratif et aux Etablissements d'utilité publique, spécialement à ses articles 39 et 40 et demande à mes collègues qui me lisent en copie de bien vouloir accorder les facilités administratives et fiscales à l'ASBL Fédération des Centrales d'approvisionnement en Médicaments essentiels « **FEDECAME** ».

Veillez agréer, Excellence Monseigneur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Emile BONGELI YEIKELO YA ATO